



A savoir

Avancement

des travaux de la Ville de Saint-Étienne

Travaux sur le réseau d'assainissement

- PROJET 4 : Charles de Gaulle-Bergson - mars - août 2007.
- PROJET 5 : Collecteur Balay - Honoré d'Urfé mars - juillet 2007
- PROJET 9 : Place Jacquard - mai 2007 - octobre 2007.
- PROJET 10 : Rue du Coteau - Allemane septembre 2007 - mars 2008.
- PROJETS 11, 12, 13, 14, 15 et 16 : Bellevue, La Rivière, Le Bernay, Tréfilerie, Centre Deux - septembre 2007 - septembre 2008.
- PROJETS 6, 6 bis et 30 : Collecteur Iserable - Furan. mars 2008 - septembre 2008. 70% des eaux usées ne transitent plus dans le Furan depuis août 2007, contre 10% en 2003.

Travaux sur la Station d'Épuration du Porchon

En 2007, plusieurs ouvrages ont été achevés (2 bassins d'aération, nouveau relevage, bâtiment de prétraitement, 2 clarificateurs). La réalisation des autres ouvrages a débuté (digesteurs, unité de valorisation thermique des boues et bâtiment de traitement par temps de pluie). Le nouveau bâtiment de traitement des boues a été mis en service en avril. La totalité des ouvrages sera mise en eau fin 2008.

Site internet : www.station-epuration.saint-etienne.fr



Bassin d'aération de la station du Porchon.

Informations

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : État d'avancement

La Commission Locale de l'Eau a engagé l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes.

Le SAGE doit définir la politique locale de gestion de l'eau qui permettra d'atteindre le « bon état écologique des eaux » prévu par la Directive Européenne sur l'Eau (DCE). Conforté par la nouvelle loi sur l'eau, le SAGE s'imposera aux documents d'urbanisme et sera opposable à tous. Ce document sera réalisé puis mis en œuvre par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

2007 : la CLE a travaillé sur le diagnostic global du territoire : plusieurs séances en

groupe de travail sur les thèmes suivants : gestion quantitative en eau, amélioration de la qualité des eaux, sauvegarde et gestion des rivières « vivantes » et des zones humides, risque d'inondation...

Le but a été de partager la connaissance du territoire et de définir quelles sont les questions importantes auxquelles devra répondre le SAGE. La CLE devrait valider ces éléments en début d'année 2008.

2008-2009 : proposer des solutions et identifier les plus consensuelles. Cette étape nécessitera des études techniques complémentaires.

1^{er} semestre 2010 : la CLE s'est fixé comme objectif de valider le SAGE

rivière.
riverains.
réalisations.

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La CLE, créée en février dernier, est l'assemblée chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des décisions prises dans le cadre du SAGE.

Elle est composée :

- à 50 % d'élus des collectivités,
- à 25% d'usagers et d'associations,
- à 25% des services de l'Etat et de ses établissements publics, regroupant, ainsi, 80 personnes.

Elle est présidée par M. CHARTIER, Vice-Président au Conseil Général de la Loire, structure qui assure l'animation de ce projet.

Coordonnées techniciens Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Création du SIEFU au 1^{er} janvier 2008 qui est la fusion du SIEF et du SICOS.
- Caroline Bertolini au SIEFU : 04 77 30 41 23 pour les communes de l'Etrat, la Talaudière, la Tour-en-Jarez, Sorbiers, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Héand, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Étienne.

- Renaud Doleati : CA Loire-Foréz : 04 77 50 51 30 pour la commune de Saint-Just-Saint-Rambert.
- John Joubert SIANC Pilat : 04 74 20 64 75 pour les communes, du Bessat, de Planfoy et de Tarentaise
- Amandine Dozolme et Olivier Nouaille : SIMA Coise-Furan : 04 77 94 49 61 pour les communes

d'Andrézieux-Bouthéon et la Fouillouse.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le SPANC dans le 1^{er} numéro de ce journal de la rivière disponible sur le site internet de Saint-Étienne Métropole : <http://www.agglo-st-etienne.fr/> dans la rubrique Demande de Docs.

Saint-Étienne Métropole

Service Environnement
Cellule Rivière en charge de l'animation du Contrat de rivière Furan et affluents
35 rue P. et D. Ponchardier
BP 23
42009 Saint-Étienne Cedex 02
Téléphone : 04 77 34 53 80
Télécopie : 04 77 34 53 99
Site internet : <http://www.agglo-st-etienne.fr>



côté rivière

le Furan

Magazine du contrat de rivière Furan et de ses affluents _ Septembre 2008 _ Numéro 2

**Comment
ça marche ?**
page 2

**Gestion des
Eaux Pluviales**
page 6

L'année 2007 a vu l'approbation de la nouvelle loi sur l'eau dont l'objectif est de permettre d'atteindre le bon état écologique de nos cours d'eau d'ici 2015, tel que fixé par la Directive Cadre Européenne.

Dans cet objectif, cette 2^{ème} année du contrat de rivière Furan et affluent a vu la réalisation de projets importants au niveau de l'assainissement, de l'entretien et de la réhabilitation des berges.

L'année 2008 est encore plus dense avec la réalisation de projets importants notamment les réhabilitations des stations d'épuration du Bessat et de Saint-Héand, ainsi que la mise en service de la station du Porchon en fin d'année. Parallèlement les communes poursuivent leurs efforts sur leurs réseaux d'assainissement.

Au niveau de la réappropriation de nos rivières par les habitants, plusieurs projets vont permettre de redonner de l'espace aux cours d'eau notamment sur la zone de la Bargette à Saint-Priest-en-Jarez et de redécouvrir le Furet sur le site de l'ancienne papeterie du Valfuret à Saint-Étienne. N'oublions pas, les barrages secs sur l'Onzon et le Furet, qui permettront de limiter les crues, dont la construction devrait débuter en fin d'année.

Toutes ces opérations ont un coût important pour les collectivités et certaines doivent être repoussées faute de financement. Il convient donc de se donner les moyens de nos ambitions pour rendre à nos rivières leur état naturel. Cela nécessite un effort de la part de tous : financeurs, collectivités mais aussi des particuliers qui, par leur comportement de tous les jours, peuvent améliorer la situation.

Dans ce journal, vous trouverez l'état d'avancement du contrat de rivière, ainsi que divers articles sur les pratiques en matière de gestion d'eaux pluviales, le problème des plantes envahissantes et différentes informations pratiques.

Bonne lecture.



Pascal GARRIDO
Président du Comité rivière.





côté
rivière

Le contrat de rivière Furan et affluents : comment ça marche?

C'est un ensemble d'actions visant à la réhabilitation et à la gestion de nos rivières en agissant sur 3 grands axes :

**- Volet A
Assainissement :
réalisé par les
communes de :**

Tarentaise, Bessat, Planfoy, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Christo-en-Jarez, Sorbiers, La Talaudière, La-Tour-en-Jarez, L'Etrat, Saint-Priest-en-Jarez, Villars, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Héand, La Fouillouse, Saint-Just-

Saint-Rambert et Andrézieux-Bouthéon.

Les travaux de la commune de Saint-Etienne ne sont pas inclus dans ce contrat du fait notamment de l'importance de l'enveloppe financière qu'ils nécessitent et font l'objet d'un contrat d'Agglomération avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

**- Volet B :
Restauration des
berges :**

réalisé par la communauté de communes des Monts du Pilat, les communautés d'Agglomération de Loire-Forez et de Saint-Étienne Métropole, le SIMA Coise-Furan, le Conseil Général de la Loire, la Direction

Départementale de l'Équipement de la Loire, les communes de Saint-Étienne, de Sorbiers, de La Talaudière, de Saint-Héand, du Bessat et de la Fouillouse.

- Volet C : Animation :
réalisé par la cellule rivière de Saint-Étienne Métropole.

Chacun de ses volets étant imbriqués les uns dans les autres, ce n'est que lorsque la rivière sera assainie (Volet A) et les berges stabilisées (Volet B) que les actions de mise en valeur paysagère et les sentiers pourront être réalisés (2^{ème} partie du Volet B), ainsi que la sensibilisation et l'attrait pour la rivière (Volet C) qui pourront ainsi être mis en place.



Travaux d'aménagement des berges au Moulin Picon (l'Étrat).



Aménagement des berges au Moulin Picon après la 1^{ère} phase de travaux.

ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS

- Volet A

Assainissement sur le Furan :

- La création d'une station de relevage Chemin des Bierces sur la commune de Saint-Priest-en-Jarez a permis d'acheminer les eaux usées de 80 logements vers un collecteur et d'éviter ainsi leur rejet direct dans le Furan.
- Une importante opération sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon a permis de séparer, sur 520 mètres, les eaux usées des eaux pluviales sur l'avenue Martouret et ainsi de permettre une meilleure efficacité dans le traitement de ces eaux usées.

Assainissement sur l'Onzon :

Une opération de mise en séparatif sur la commune de la Tour-en-Jarez a permis de séparer sur 600 mètres linéaires les eaux usées des eaux pluviales pour les acheminer dans le collecteur de l'Onzon pour un traitement plus efficace à la station du Porchon.

- Volet B :

Restauration de la végétation :

Cette action a permis de sélectionner les arbres afin de laisser les plus résistants et d'éliminer les arbres dangereux qui pourraient tomber et donc endommager les berges et créer des embâcles en période de crue. 5,4 km de berges ont été traités sur la partie Saint Etienne Métropole, 5 km par la Communauté Loire-Forez, 4 km par la Communauté de Communes des Monts du Pilat, et 0,6 km par le SIMA Coise-Furan en 2007.

Au final ce sont plus de 64 km de berges qui ont été restaurées depuis 2005.

Restauration des berges sur le Furan au Moulin Picon :

Les inondations fréquentes sur le secteur ont conduit à réaliser un aménagement des berges en techniques végétales. 3000 m³ de terre ont été décaissés afin de laisser suffisamment de place à la rivière pour s'écouler en crue. La rive gauche a été réalisée au printemps 2007, la rive droite sera aménagée



Coupe d'arbres à Saint-Étienne.



Équipe d'entretien des cours d'eau du Furan et de ses affluents.

sur le même principe.

- Volet C :

Sensibilisation du public :

- Des animations scolaires ont été réalisées dans 60 classes du bassin versant avec pour thèmes principaux : le cycle de l'eau, le fonctionnement de la rivière et les actions mises en place pour sa restauration.
- Le 1^{er} journal de la rivière a été diffusé à l'ensemble de la population du bassin versant. Il a permis d'informer et de sensibiliser la population locale sur le contrat de rivière Furan et affluents, ses réalisations, sa programmation, sur les travaux d'assainissement de la ville de Saint-Étienne. L'assainissement autonome et le SAGE Loire en Rhône-Alpes ont aussi été évoqués.

- La cellule rivière Furan de Saint-Étienne Métropole, composée d'un technicien de rivière, d'un technicien hydraulique, d'un chargé de mission gestion des crues et d'un chargé de mission coordonnateur du contrat. Elle anime et coordonne les actions des différents partenaires pour un bon déroulement du contrat de rivière. Cette cellule a aussi en charge le suivi des opérations réalisées par Saint-Étienne Métropole.

- Septembre 2007 a vu la création d'une équipe d'entretien composée d'un chef d'équipe, de son adjoint et d'un agent pour l'entretien au quotidien des cours d'eau, la réalisation de chantiers en technique végétale et différentes opérations. Cette équipe sera renforcée par deux personnes en contrat d'insertion, début 2008.

Animation du contrat de rivière :

ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2008

Volet A :

Mise aux normes de Stations d'Épuration (STEP) :

La principale cause de dégradation de la qualité de l'eau est la pollution organique. Cette pollution est traitée dans les stations d'épuration. Certaines stations ne sont pas aux normes et ne traitent pas suffisamment ces pollutions.

En 2008, les stations du Bessat et de Saint-Héand, situées en tête de bassin versant, vont être réhabilitées de façon à traiter plus efficacement et en plus grande quantité la pollution.

La commune de la Fouillouse va compléter l'équipement de sa station d'épuration afin de traiter les phosphates.

Travaux sur les réseaux :

De nombreux réseaux sont dits en « unitaires », c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées. Ces eaux vont ensuite être traitées à la station d'épuration. En créant des réseaux séparatifs, on sépare les eaux usées et les eaux pluviales. On envoie traiter uniquement à la station les eaux usées : les eaux pluviales sont renvoyées à la rivière. Ceci permet d'avoir moins de volume et donc de rendre le traitement plus efficace. Aujourd'hui, on crée uniquement des réseaux séparatifs, comme à Saint-Jean-Bonnefonds au lieu dit la Ronze.

On réhabilite aussi beaucoup de réseaux unitaires qui sont transformés en séparatifs ; en 2008, une opération est prévue rue du Lavoir à la Tour-en-Jarez, ainsi qu'à la Fouillouse en amont de la STEP, qui verra en plus la création d'un bassin d'orage pour améliorer la dépollution en temps de pluie.

Les bassins d'orages permettent de stocker l'eau de pluie pour éviter de surcharger les réseaux.



Travaux d'aménagement Le Bessat.



Station d'Épuration actuelle de Saint-Héand.



Seuil sur le Malval.



Pont du Moulin Picon lors d'un orage d'août 2002.

Volet B :

Entretien de la végétation :

Après la phase de restauration, qui consistait à abattre les arbres dangereux, un nouveau passage sera réalisé de façon à entretenir la végétation et éliminer des arbres qui ont été déstabilisés lors de crues ou de coups de vent. Cette opération permet une surveillance des arbres afin d'éviter tout risque de chute qui pourrait entraîner des dommages plus importants.

Cette phase va être réalisée par une équipe d'entretien, créée cette année, et dont une des missions sera l'entretien de la végétation et plus généralement de veiller au bon fonctionnement de la rivière.

Sur la partie aval du bassin versant du Furan, le SIMA Coise-Furan et la Communauté d'Agglomération de Loire-Foréz vont poursuivre la phase de restauration engagée en 2007.

Système d'alerte aux crues :

Saint-Étienne Métropole se propose de mettre en place un outil d'alerte permettant d'informer les communes sur le risque de crue afin d'anticiper ces événements. Le système va reposer sur l'utilisation de 3 types de données : les images radars, la pluviométrie au sol et la hauteur des cours d'eau. Pour ce faire, des stations de mesure vont être installées sur les bassins versants du Furan, de l'Ondaine et du Gier afin de mesurer la pluie qui tombe localement ainsi que la hauteur des cours d'eau et des barrages des différents bassins versants. Ceci permettra de prévenir les communes en cas de risque de crue importante.

Restauration des berges :

Sur de nombreux secteurs, les berges des rivières ont été remblayées afin de gagner de la place pour différents aménagements. Ces travaux ont entraîné un rétrécissement du lit de la rivière et donc augmenté les risques de débordement. Afin de limiter ces risques, les collectivités réaménagent les berges afin de laisser

plus d'espace à la rivière. Sur le secteur de la Bargette à Saint-Priest-en-Jarez, 6500 m³ de terre vont ainsi être enlevés au profit de la rivière avec une renaturation des berges afin de les stabiliser. Sur le secteur de la Fabrique à Andrézieux-Bouthéon, les berges vont être stabilisées en techniques végétales afin de donner un aspect plus naturel et convivial au site. En tête de bassin versant, la commune du Bessat va réaliser un aménagement paysager de façon à mettre en valeur la rivière sur le secteur du Tremplin.

Remise au gabarit de ponts.

Un certain nombre de ponts ne laissent pas passer la crue centennale et créent donc des débordements en amont. En 2008, le pont du Moulin Picon à l'Étrat va être reconstruit par le Conseil Général de la Loire afin de laisser passer la rivière en crue. De même, la commune de Saint-Étienne va reconstruire le pont des Mouliniers sur le secteur de Valbenoîte.

La commune d'Andrézieux-Bouthéon va remettre en valeur le dernier pont sur le Furan avant sa confluence avec la Loire, pont Riboulon, qui a subi quelques dommages lors de crues récentes. Ce pont était utilisé par la 1^{re} voie de chemin de fer reliant Saint-Étienne à Andrézieux-Bouthéon et a donc une valeur patrimoniale importante.

Deux passerelles vont être mises en place à la Réjailière par la commune de la Fouillouse et sur le secteur de la Granjasse par la commune de Saint-Héand afin de mettre en valeur le Malval en restaurant la continuité de chemins communaux.

Divers aménagements :

La ville de Saint-Étienne va réaliser un piège à embâcle en amont de la couverture du Furan afin de stopper les arbres et autres objets flottants qui risquent de venir bloquer des ponts et donc créer des débordements en amont.

Le SIMA Coise-Furan va abaisser un certain nombre de seuils sur le Furan et le Malval de façon à diminuer la lame d'eau et donc limiter les risques d'inondations sur la Fouillouse et Andrézieux-Bouthéon.

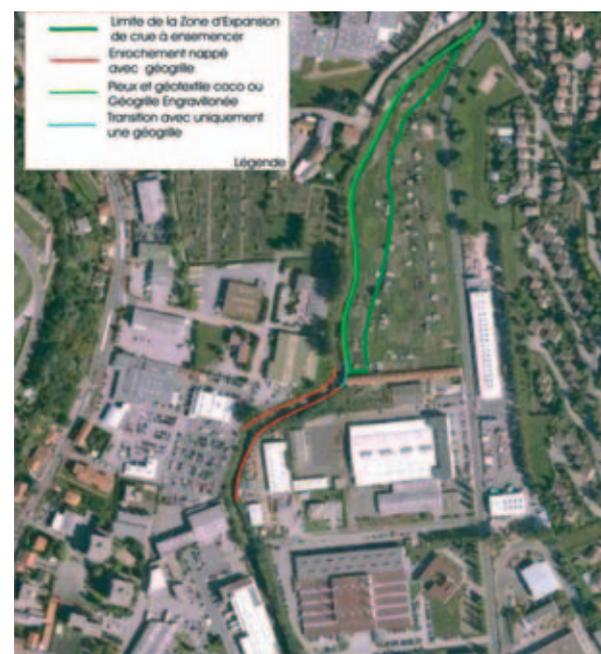
Volet C :

Sensibilisation :

Le journal de la rivière va être réalisé comme chaque année afin d'informer la population de l'évolution de ce contrat.

Afin de sensibiliser la population aux risques de crue, Saint-Étienne Métropole va mettre en place un certain nombre de repères de crue sur l'ensemble du bassin versant afin de garder en mémoire la crue de 2003. Les animations scolaires se poursuivent en 2008, permettant de continuer la sensibilisation.

Des journées d'information vont être mises en place ayant pour thèmes : le contrat de rivière, la gestion des eaux pluviales, le traitement raisonné des espaces verts et des plantes envahissantes... dans le but d'informer aussi les communes et les acteurs du territoire sur leur impact vis-à-vis de la rivière.



Restauration des berges de la Bargette. (Saint-Priest-en-Jarez et Saint-Etienne)

Gestion alternative des eaux pluviales

Bassin de stockage des eaux pluviales de la Sablière à la Talaudière.



Tranchée drainante sur le futur parking du Zénith à Saint-Étienne.

Historique et évolution :

La prédominance du tout réseau jusqu'aux années 50 : le développement des villes en bordure de cours d'eau a entraîné la nécessité de se protéger contre les inondations et d'évacuer les eaux usées et eaux pluviales. Pour les eaux pluviales, le puits perdu était la technique la plus répandue en zone rurale, en zone urbaine, il s'agissait du concept du « tout à l'égout » ou « tout au réseau ». L'urbanisation grandissante a entraîné

une augmentation considérable des surfaces imperméabilisées. Cette urbanisation a parfois entraîné une saturation des réseaux engendrant ainsi des inondations. Pour contrer ce phénomène, des bassins de retenue sont préconisés. Ce principe a aussi ses limites car il nécessite de grands espaces et concentre la pollution. Depuis les années 90, une gestion intégrée apparaît avec une approche par bassin versant, la déconnexion des eaux pluviales du

réseau d'assainissement et l'utilisation de techniques alternatives dans la gestion des eaux pluviales.

La gestion de l'eau vise 3 objectifs : limiter les risques d'inondation, limiter les risques de pollution et intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement.

Les enjeux de la gestion des eaux pluviales :

- Maîtriser les risques d'inondation
- Améliorer le cadre de vie
- Optimiser les coûts par application d'une gestion raisonnée
- Participer à l'éducation environnementale du citoyen.

Principe de la gestion raisonnée :

Pas de solution unique pour limiter les risques d'inondation et diminuer la pollution, les possibilités sont nombreuses et peuvent être associées : noues, fossés, tranchées d'infiltration, chaussées réservoir, toitures stockantes, espaces inondables, bassins paysagers... Toutes ces

techniques répondent aux grands principes suivants : ralentir, stocker, infiltrer, piéger et traiter la pollution...

Différentes techniques :

Les noues et fossés :

Les fossés et les noues reposent sur le même principe. Les noues sont plus larges et moins profondes. Pour ces deux techniques, le stockage est effectué à l'air libre et l'évacuation est réalisée le plus souvent par infiltration dans le sol, lorsque cela est possible.

Les chaussées à structure réservoir :

Il s'agit d'une chaussée dont le corps permet un stockage temporaire des eaux de pluie. Ainsi, les débits de pointe de ruissellement sont écrêtés.

Les eaux s'infiltrent directement dans la chaussée dans le cas d'une structure réservoir à revêtement poreux, ou sont injectées dans celle-ci par l'intermédiaire d'avaloirs par exemple, si le revêtement est étanche.

Après stockage, les eaux sont soit infiltrées

si la nature du sol le permet, soit évacuées vers un exutoire (milieu naturel, réseau d'eaux pluviales, ...)

Les bassins de stockage :

Afin de retarder l'arrivée du flux d'eaux pluviales vers les cours d'eau, il peut s'avérer nécessaire de les stocker de façon temporaire. Différents ouvrages peuvent être réalisés à cette fin : bassins de stockage à ciel ouvert ou enterrés.

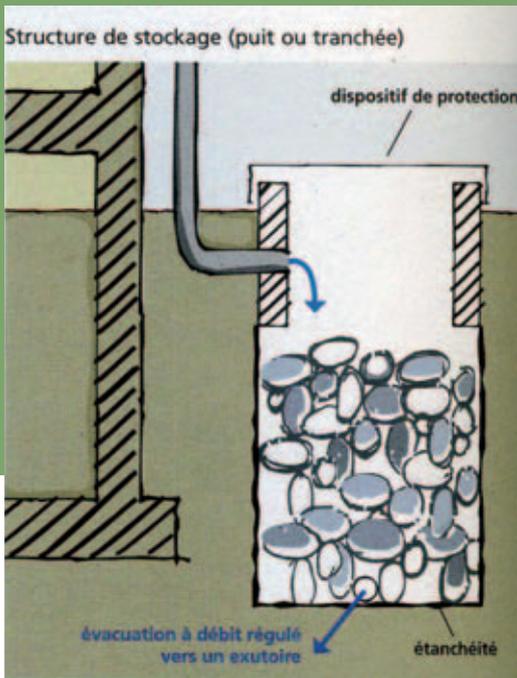
Les cuves de stockages individuelles :

La mise en place d'une cuve de stockage permet de récupérer les eaux de pluie de toiture en vue de l'arrosage du jardin d'agrément ou du potager.

Toitures végétales :

Cette technique est utilisée pour ralentir le plus en amont possible le ruissellement grâce à un stockage temporaire de quelques centimètres d'eau de pluie sur les toits. Un petit parapet en pourtour de toiture permet de retenir l'eau et de la relâcher à faible débit.

Schéma issu de la plaquette « Pour la gestion des eaux pluviales » de la Région Rhône-Alpes.



Acteurs

Les communes peuvent prescrire, dans leur PLU, des zones avec différentes obligations notamment, du stockage à la parcelle, avec des débits acceptables par le réseau.

Les particuliers peuvent stocker de l'eau pour l'arrosage des jardins, laver les voitures...

Que ce soit les aménageurs, les collectivités ou les particuliers, chacun a un rôle à jouer dans la gestion des eaux pluviales.

Règlementaire :

C'est le code civil qui régit les servitudes relatives à l'écoulement des eaux pluviales : « le propriétaire doit accepter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux provenant de l'amont sauf s'il est aggravé par une intervention humaine ».

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 :

Les équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 25% avec un plafond de dépenses de 8 000 €.

La loi a un double objectif par rapport aux eaux pluviales : Permettre aux collectivités de mettre en place une taxe facultative pour la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales, assise sur les surfaces imperméabilisées. Inciter les responsables des déversements à développer des dispositifs de rétention à la source des eaux de ruissellement leur permettant de réduire la taxe.

côté rive

LES PLANTES ENVAHISSANTES



L'ambroisie

QU'EST CE QU'UNE PLANTE ENVAHISSANTE ?

C'est une espèce exotique capable de coloniser de façon incontrôlée un territoire, modifiant et perturbant ainsi fortement la composition, la structure et le fonctionnement de ses paysages, de ses écosystèmes et les usages liés à ces milieux.

POURQUOI LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DE CES PLANTES ?

Ces espèces introduites se développent de manière excessive au détriment des espèces locales, ce qui entraîne une diminution de la biodiversité. Elles modifient les écosystèmes dans leur ensemble et peuvent, en conséquence, perturber la faune sauvage. Elles tendent à uniformiser le paysage et masquent la vision des cours d'eau. Certaines espèces peuvent occasionner des problèmes de santé.

QUELLES SONT LES PLANTES ENVAHISSANTES PRÉSENTES SUR LE BASSIN VERSANT DU FURAN ?

La principale espèce présente sur l'ensemble du bassin versant est la renouée. C'est une plante vivace sous forme buissonnante qui peut atteindre jusqu'à 4 m de haut. Il existe aussi quelques foyers d'ambroisie, laquelle est une plante provoquant des allergies et des problèmes respiratoires.

COMMENT LUTTER CONTRE LEUR PROLIFÉRATION ?

En Rhône-Alpes, des arrêtés préfectoraux ont été pris pour lutter contre l'ambroisie. Ils indiquent que « les propriétaires, locataires, ayant droit ou occupants à quelque titre que ce soit, ainsi que les gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, et les responsables des chantiers de travaux, sont tenus de prévenir la pousse des plans d'ambroisie, de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambroisie. En cas de défaillance des intéressés, les Maires sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambroisie. »

DIFFÉRENTES TECHNIQUES :

Pour l'ambroisie : il faut empêcher son installation en évitant de laisser des sols à nu, éliminer ces plantes par un arrachage manuel avec port de gants ou par fauchage à 10 cm avant la floraison (fin juillet), répété avant fin août.

Pour les renouées, il ne faut pas broyer les tiges ni transporter les terres contaminées. Les produits phytosanitaires sont inefficaces et de plus sont impactants pour l'environnement. L'arrachage manuel et la fauche répétée sont actuellement les techniques les plus efficaces.

La Renouée

